

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 23 AOÛT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois août à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'AVELUY légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

**Conseillers présents :** Christophe BUISSET – Dominique MILLE – Thierry CRAMPON – Julien MOURET – Annie LEJEUNE – Virginie LECOINTE – Paule CLIQUET – Didier FOLLET – Martine BRÉART - Philippe ANDRÉ.

**Absents ayant donné pouvoir :** René FIERS donne pouvoir à Christophe BUISSET, Laëtitia CHABÉ donne pouvoir à Paule CLIQUET

**Absent (s) :** Daniel VALVEKENS

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie LEJEUNE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Présents : 10 Procuration : 02 Votants : 12

### **Ordre du jour**

- Remplacement du tracteur-tondeuse
- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
- Décision modificative n°2
- Aide à la rentrée scolaire
- Achat Licence IV
- Questions diverses
- Droit à l'initiative

### **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2023**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Compte rendu de la séance du 26 juin 2023.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal.

### **Remplacement du tracteur-tondeuse** *Délibération 1.23.08.2023 adoptée à 12 voix pour*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le tracteur tondeuse, propriété de la commune depuis cinq années, qui avait été acheté d'occasion auprès de l'entreprise DEBOFFE a eu un problème de fonctionnement au niveau du boîtier de la coupe. Le devis de réparation s'élève à 3 200,40€ TTC. Monsieur le Maire rappelle que le tracteur tondeuse a plus de dix années d'utilisation à son actif.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée 3 devis réalisés par les entreprises REGNIER, DEBOFFE et PMPro. Après étude de ces derniers, il apparaît que la société PMPro propose un tracteur tondeuse neuf de la marque JOHN DEERE répondant aux attentes de l'entretien des espaces verts de la commune. Le matériel a pu être essayé lors d'une démonstration à quelques élus et au personnel communal.

Le matériel est proposé pour un prix de 27 000,00€ TTC avec l'ajout de prestations offertes et une année de garantie supplémentaire offerte. De plus, Monsieur le Maire précise que les matériaux achetés pour l'ancien tracteur tondeuse sont compatibles avec celui de la marque JOHN DEERE.

Après en avoir **délibéré**, le Conseil municipal :

- **Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise PMPro pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour un montant TTC de 27 000,00€

### **Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays du Coquelicots**

Monsieur Dominique MILLE, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances communales informe le Conseil Municipal que la commune va effectuer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour l'achat du tracteur tondeuse. Le montant de l'aide pourrait être de 9 660,00€.

### **Décision modificative n°2 Délibération 2.23.08.2023 adoptée à 12 voix pour**

Monsieur Dominique MILLE, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances communales informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour engager de nouvelles dépenses d'investissement notamment l'achat d'un nouveau tracteur communal.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2023 :

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>COMPTES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANTS</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	27 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>27 000,00</b>

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>COMPTES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANTS</b>
21571.	Achat d'un tracteur-tondeuse	27 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>27 000,00</b>

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>COMPTES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANTS</b>
615221	Entretien de bâtiments publics	- 27 000,00
023	Virement à la section d'investissement	27 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

### **Aide à la rentrée scolaire 2023-2024 Délibération 3.23.08.2023 adoptée à 12 voix pour**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'aide accordée aux enfants de la commune à l'occasion de la rentrée scolaire 2023-2024. Il précise que cette allocation était précédemment versée aux élèves fréquentant une classe d'un lycée d'enseignement général ou technologique (seconde, première et terminale) ou un lycée professionnel (BAC Pro, CAP, BEP) et que son montant était de 60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire cette aide et précise que pour que la demande soit recevable, il convient que les bénéficiaires en fassent la demande auprès de la Mairie avant le 30 novembre 2023, muni d'un certificat de scolarité ainsi qu'un RIB. Une information utile sera diffusée à cet effet.

## **Achat de la licence IV** Délibération 4.23.08.2023 adoptée à 7 voix Pour et 5 abstentions

Les conditions et modalités pour détenir une licence IV sont complexes.

- La commune peut acquérir une licence IV si cette licence est la dernière sur la commune et en l'absence de repreneur privé fiable ;
- L'acquisition d'une licence valide doit être réalisée par acte notarié ;
- Une licence est valide lorsqu'elle n'est pas frappée de péremption (5 ans à compter du où la dernière consommation a été vendue ou offerte) et qu'elle n'est pas dans un périmètre de zone protégée ;
- Seule une personne physique titulaire d'un permis d'exploitation peut déclarer l'ouverture d'un débit de boisson ;
  - o Obligation de se soumettre à une formation d'une durée minimale de 20h00 ;
  - o A l'issue de cette formation, le stagiaire se voit remettre un permis d'exploitation, valable 10 ans, qui doit être produit devant le maire lors de la déclaration d'ouverture ;
- Le déclarant d'une licence communale sera donc la personne qui l'exploitera : soit un membre du Conseil Municipal agissant au nom de la commune propriétaire, soit la personne physique à qui la commune loue sa licence.

Si la commune souhaite acheter la licence IV, il faut qu'un membre du Conseil Municipal se porte volontaire pour obtenir un permis d'exploitation.

Madame Virginie LECOINTE se porte volontaire pour effectuer la formation obligatoire pour obtenir le permis d'exploitation.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à 7 voix Pour et 5 abstentions pour que :

- Madame Virginie LECOINTE se soumette à une formation portant sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons,
- La commune rachète la licence IV auprès de Madame Dominique FOLLMY au prix de 2 000,00€ hors frais de notaire.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les invitations pour l'inauguration du city stade, qui aura lieu le samedi 2 septembre 2023 à 11h00, ont été envoyées. Monsieur FAVEREAUX, Chef de projet Terre de Jeux, sera présent à l'inauguration. Monsieur Thierry CRAMPON, 2<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'éducation et à l'animation, va prendre contact avec les enseignantes pour organiser une course avec les enfants autour du city stade.

Monsieur le Maire fait un point sur le projet d'un « petit lotissement » dans l'ancienne ferme de Monsieur FIERS. Une réunion en visioconférence a eu lieu avec l'établissement public foncier et la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Le projet avance doucement. Pour rappel, c'est un projet intergénérationnel avec une quinzaine de logements allant du T2 au T4. Une esquisse des plans a été faite. Il y aurait une continuité des façades existantes avec un espace parking et un espace vert au centre. Les logements seraient mis en location avec un loyer modéré.

Monsieur Thierry CRAMPON, 2<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'éducation et à l'animation, fait un bilan de la fête communale. Une quarantaine d'exposants étaient inscrits pour la réderie mais seuls cinq sont venus à cause des conditions météorologiques. Concernant les tickets gratuits pour les attractions, offerts le lundi aux enfants de la commune, seulement 21 enfants se sont présentés contre une quarantaine l'année dernière. Monsieur Thierry CRAMPON suggère qu'il faudrait réfléchir à faire autrement pour l'année prochaine.

Madame Virginie LECOINTE propose d'offrir des places de cinéma à la place de tickets pour les manèges concernant les plus grands. Le conseil municipal n'y est pas favorable dans la mesure où cette opération est déjà effectuée à l'occasion des fêtes de fin d'année

Il y a eu de très bons retours concernant le feu d'artifices.

Avec les conditions météorologiques, la structure gonflable commandée n'a pas été mise en place.

Il y aura une réunion de préparation le jeudi 31 août à la mairie pour organiser la 18<sup>ème</sup> course du Pays du Coquelicot le 10 septembre 2023.

Monsieur Julien MOURET, 3<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'environnement, et Madame Martine BRÉART ont fait un premier passage pour le concours des maisons fleuries sur la commune. Il n'y a pas énormément de maisons qui participent à cet évènement cette année. Ils feront un second passage au mois de septembre.

Avec l'aide d'un des agents techniques, Monsieur Julien MOURET prépare l'installation des bacs à déchets entreposés à l'étang, au city-stade et au jardin partagé.

Madame Martine BRÉART souhaite savoir si le mobilier scolaire a bien été mis en place pour la rentrée. Monsieur le Maire confirme que l'installation a été réalisée par les employés communaux. Deux casiers ont été reçus cassés. La livraison ayant eu lieu il y a plusieurs mois, les réclamations ne sont plus recevables auprès du fournisseur. Il conviendra d'en commander deux nouveaux. M. Dominique MILLE précise qu'il convient de choisir des casiers métalliques plus résistants que ceux en plastique.

Concernant la rentrée scolaire, deux nouvelles inscriptions ont encore été enregistrées au cours de ces dernières semaines. Monsieur le Maire attire l'attention sur la capacité d'accueil des locaux scolaires communaux qui pourrait prochainement atteindre son point culminant.

Monsieur Philippe ANDRÉ souhaite savoir où en est le projet pour l'achat d'une boîte à livres. Les avis divergent au sein du Conseil Municipal concernant le prix d'achat. Le sujet sera mis à l'ordre du jour lors d'une prochaine commission « communication ».

Monsieur Didier FOLLET a trouvé un réservoir qui pourra être mis à la fontaine du cimetière.

Madame Virginie LECOINTE informe qu'un chien aboie toute la nuit au niveau de la rue Verdure. Monsieur le Maire explique qu'il a reçu en mairie d'autres personnes se plaignant des aboiements. La gendarmerie a également constaté les nuisances sonores. Du fait de la constatation, Monsieur le Maire a invité les administrés reçus à porter plainte.

L'association ALFA organise le 7 octobre à 20h00 une soirée années 80 à Bouzincourt.

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h00.*